



Conditions de livraison et paiement de Commerce Talen

Vous pouvez compter sur le service professionnel et flexible de Commerce Talen. C'est pour cela que nous convenons du suivant avec vous:

1. Demande

Vous nous demandez des informations concernant une formation par e-mail ou en nous appelant au téléphone. Nous vous faisons parvenir les informations souhaitées.

2. Offre

Sur votre demande, nous vous envoyons l'offre et le devis requis. Pour confirmer votre acceptation, vous nous retournez un exemplaire signé de l'offre. Vous pouvez scanner le document signé et nous l'envoyer par mail, par fax ou nous retourner le document signé par courrier postal.

3. Facture

Dès réception de l'offre signée, nous organisons le cours de formation et nous vous envoyons la facture. Sauf si autrement mentionné sur la facture, le montant facturé devra être réglé avant le commencement de la formation. Si le montant n'est pas réglé au moment prévu, Commerce Talen pourra décider de ne plus poursuivre la formation. Dans ce cas, le donneur d'ordre est tenu de rembourser les frais déjà déboursés.

4. Obligations contractuelles

Dès la réception de l'offre signée, l'institut de langues Commerce Talen s'engage à respecter son obligation contractuelle d'organiser le cours de formation. Commerce Talen ne sera pas tenu de respecter ses obligations s'il se trouve dans l'incapacité d'exécuter ses obligations en raison de circonstances tombant hors de son champ d'influence (cas de force majeure). Le donneur d'ordre et Commerce Talen rechercheront ensemble une solution. Si la formation ne peut toutefois pas être donnée, le montant payé sera restitué, après diminution des frais déjà déboursés.

5. Le donneur d'ordre annule le cours de formation

Si l'annulation de la formation a lieu avant le commencement du cours de formation convenue, toutefois après la signature de l'offre, le donneur d'ordre devra rembourser à Commerce Talen les frais occasionnés jusque-là, à savoir les frais réalisés pour l'entretien préliminaire, le test écrit et le matériel du cours. Le donneur d'ordre est en outre redevable de 25 % du montant des heures de cours pour indemniser l'enseignant contracté qui aura réservé des heures de son temps pour donner les cours. Si l'annulation de la formation a lieu alors que cette dernière est déjà commencée, le montant total de la facture demeure redevable, étant diminué des frais de déplacement non encore déboursés. Vous référer également au point 6.

6. Interruption d'une formation

Le montant total facturé doit être réglé, s'il est nécessaire d'interrompre temporairement une formation, en raison de circonstances exceptionnelles. La formation devra reprendre dans les douze mois qui suivent le début initial de celle-ci. Si l'enseignant initial n'est pas disponible au moment de la reprise du cours interrompu, un autre enseignant prendra la relève. Le donneur d'ordre sera alors redevable de 25 % du montant des heures de cours pour indemniser l'enseignant initial.

7. Empêchement de l'apprenant ou des apprenants

L'apprenant est seul responsable de son absence pendant les heures de cours. Au cas où la totalité du groupe d'apprenants aurait un empêchement, la session sera reporté. Un apprenant est tenu de notifier l'enseignant de son absence au moins 24 heures avant le cours prévu, étant donné que l'enseignant réserve des heures de son temps pour préparer le cours, le donner et se déplacer. Seuls trois empêchements sont autorisés tout au long de la durée totale du cours individuel ou en groupe.

8. Empêchement de l'enseignant

Si l'enseignant a un empêchement de courte durée, la session sera reporté à une date ultérieure en concertation avec l'apprenant ou les apprenants. Si l'enseignant a un empêchement de longue durée, un autre enseignant le remplacera.

9. Restitution du prix de la formation

Lorsqu'un apprenant ne poursuit pas la formation demandée, le montant facturé demeure redevable. Si l'apprenant décède, est malade ou est victime d'un accident et ne peut suivre la formation, le montant restant du cours sera restitué.

10. Droits d'auteur

Les droits d'auteur ou tous autres droits intellectuels du support matériel produit par Commerce Talen reviennent à Commerce Talen.

Janvier 2016

Commerce Talen
Téléphone +31 (0)71 589 22 24
mail@commercetalen.nl

Postbus 148
+31 (0)6 24 66 3283
CCI de la Haye 28092178

2350 AC Leiderdorp
Télécopier +31 (0)71 589 22 52
www.commercetalen.nl